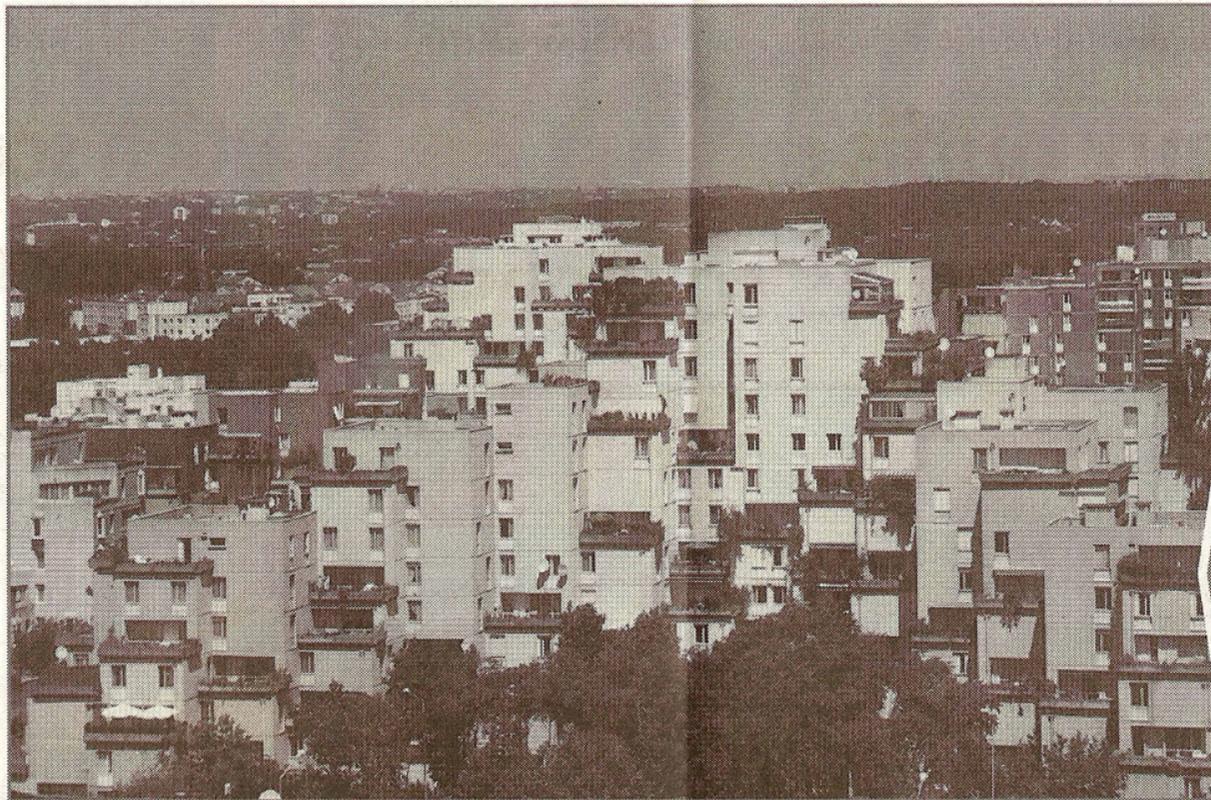


LOGEMENT

Le programme de rattrapage visant à résorber le déficit de logements sociaux très inégalement suivi par les communes de l'Essonne.



Les plus grosses villes, comme ici Evry et son quartier des Pyramides, atteignent sans difficulté le taux de 20%. Les communes moyennes (Juvisy-sur-Orge, Chilly-Mazarin, Brunoy, Gif-sur-Yvette...) commencent à rattraper leur retard. En revanche, les plus petites, peuplées d'environ 5 000 habitants, peinent à redresser la barre.

HLM : 41 villes dans le rouge

La loi SRU impose dans les villes de plus de 1 500 habitants d'Ile-de-France un taux de 20 % de logements sociaux. Beaucoup sont loin du compte. Un programme de rattrapage a été défini. Le 2 juillet, le ministère du Logement en révélait l'état d'avancement. Au niveau national, 730 communes concernées devaient bâtir 63 000 logements. 93 000 logements ont été construits. Un bon point pour 400 villes qui ont dépassé leurs objectifs. Reste 330 communes mauvaises élèves. Qu'en est-il dans l'Essonne ? La meilleure avoisine avec la pire parmi les 41 communes encore sous la barre des 20 %.

Les bons élèves

24 communes ont construit plus que prévu. Le haut du podium est occupé par la ville de **Juvisy-sur-Orge** qui a pulvérisé ses objectifs sur trois ans

(2 404 %). Juvisy n'est plus qu'à 1,5 % des 20 % de logements sociaux. Gros effort aussi de la part de **Chilly-Mazarin** qui réalise 743 % de ses objectifs 2005-2007. La ville de 17 737 habitants monte à 15,7 % de logements sociaux. **Brunoy** remonte la pente avec 16,7 % de logements HLM (taux de réalisation de 271 %). **Gif-sur-Yvette** n'est plus très loin du but avec 18,5 % et un taux de réalisation triplé. Des résultats sensiblement identiques à **Saint-Michel-sur-Orge**. Lors de son discours le 2 juillet, Marie-Christine Boutin a cité en exemple la commune d'**Orsay** qui a doublé ses objectifs ; mais avec seulement 5,3% de logements sociaux, alors qu'Orsay compte 16 236 habitants, l'effort ne devra pas s'arrêter là. C'est le cas aussi de **Ballainvilliers** qui compte aujourd'hui 7,9 % de logements sociaux grâce à un taux de réalisation de 137 %, de **Saint-Germain-lès-Corbeil** et de

Soisy-sur-Seine qui ont doublé les constructions prévues, mais qui affichent des taux encore faibles de 5,5 % et 10,1 %.

Peut mieux faire

D'autres villes, en revanche, restent en deçà de leurs objectifs mais ont fait montre de bonne volonté : c'est le cas de **Mennecy** qui n'a réalisé que 82 % des constructions prévues mais qui atteint le taux de 15 %. **Bures-sur-Yvette** n'a fait que la moitié du travail mais parvient à 14,9 % de HLM.

Les mauvais élèves

Au bas du tableau, quelques communes continuent à faire la sourde oreille et préfèrent payer plein pot des pénalités (76 millions d'euros prélevés à

l'échelle nationale en 2008). Elles sont soumises à un prélèvement sur leurs ressources fiscales, utilisé à la construction de logements sociaux. Ainsi, **Saintry-sur-Seine** et **Saulx-les-Chartreux** n'ont rien fait en trois ans et plafonnent respectivement à 7,3 % et 14,3 % de logements sociaux. **Etiolles** est la commune de plus de 1 500 habitants qui affiche le taux le plus bas de HLM : 0,3 %, grâce à un effort récent. 97 % des objectifs triennaux ont été atteints ! Ces trois villes font partie des 330 communes mauvaises élèves en France. La ministre Marie-Christine Boutin a déclaré qu'elle n'aurait aucun état d'âme à sanctionner, quelles que soient les raisons de leur immobilisme (rareté du foncier contentieux avec des riverains hostiles à des constructions HLM). Une proposition de constat de carence par le préfet est formulée à leur encontre, de même que contre toutes celles qui

n'ont pas atteint les objectifs fixés : **Bièvres** (9,8 % de HLM), **Boussy-Saint-Antoine** (5,5 %), **Bures-sur-Yvette** (14,9 %), **Epinay-sur-Orge** (10,3 %), **La Ville-du-Bois** (4,2 %), **Le Plessis-Pâté** (3,3 %), **Linas** (5,3 %), **Longpont-sur-Orge** (2,6 %), **Mennecy** (15 %), **Ollainville** (6,8 %), **Varenes-Jarcy** (2,5 %), **Vauhellan** (0,5 %), **Villiers-sur-Orge** (6,7 %), **Yerres** (13,1 %).

Le préfet pourra décider une augmentation des pénalités et une commission départementale examinera de près la situation des communes pour dégager des pistes visant à atteindre l'objectif fixé. Si des difficultés objectives étaient identifiées, une commission nationale sera saisie pour un éventuel aménagement des obligations. Un nouveau programme triennal démarre pour résorber le déficit à l'horizon 2020.

■ Anne Rohou